UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS 4593-40	Histoire des Autochtones du Canada depuis le XIXe siècle
Numéro du cours	Titre du cours

H-2022	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

ROY DRAINVILLE, CASSANDRE	Cliquez ici	roy_drainville.cassandre@uqam.ca	Cliquez ici
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Mardi, de 10h-13h, ou sur rendez-vous

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 2
4 Sommaire des évaluations - Pondération 4
5 Calendrier du cours 4
6 Modalités du cours 6
6.1 Modalités de participation au cours 6
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 6
6.3 Modalités de remise des travaux 6
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 6
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 6
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 6
7 Bibliographie - Médiagraphie 7
7.1 Documentation obligatoire 7
7.2 Documentation complémentaire 7
8 Références 12
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 12
8.2 Document et Informations additionnelles 13
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 14
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 15
8.5 Compétences 16

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours retrace l'histoire des Autochtones du Canada depuis le début du XIXe siècle. Déclin de l'importance militaire des Autochtones après 1815 et fin des alliances. Élaboration d'une nouvelle politique autochtone centrée sur la «civilisation» et la protection des Autochtones (mise en tutelle, création des réserves, traités, Loi sur les Indiens, pensionnats...). Affirmation politique autochtone après la Seconde Guerre mondiale. Les enjeux, les débats et les revendications depuis les années 1970 (autonomie politique, territoire, développement économique...).

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours retrace l'histoire des Autochtones du Canada depuis le début du XIXe siècle jusqu'à nos jours. D'une manière plus précise, il vise cinq objectifs :

- l'acquisition d'une bonne connaissance du cadre événementiel global de l'histoire des nations autochtones, du déclin des alliances avec les Eurocanadiens jusqu'aux revendications contemporaines ;
- l'acquisition d'une bonne connaissance des grandes mutations survenues dans l'histoire des nations autochtones et des facteurs qui sont à l'œuvre derrière ces changements (déclin du commerce des fourrures, expansion coloniale, développement industriel, assujettissement politique, etc.) ;
- la familiarisation avec les sources qui permettent de reconstituer l'histoire des nations autochtones et avec les problèmes d'interprétation que présentent ces documents ;
- le développement d'un esprit d'analyse et de synthèse dans l'étude de problèmes historiques ;
- le développement d'un esprit critique à l'égard de l'historiographie se rapportant à l'histoire des Autochtones.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Capsules web, exposés magistraux, conférencier-invité, documentaires et ateliers de discussion.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

1. **EXAMEN DE MI-SESSION:**

   a) **Objectifs :**
   Cet exercice vise à vérifier le degré d'acquisition des connaissances sur l'histoire des Autochtones au Canada.

   b) **Démarche :**
   L'examen de mi-session se fera en classe lors de la séance du 24 février. Vous recevrez trois questions à développement qui seront élaborées à partir des thématiques abordées à partir du cours 2 et intègreront aussi des éléments des lectures obligatoires. L'examen sera d'une durée de trois heures et vous aurez droit à tout votre matériel en format papier.

   c) **Évaluation :**
   Ce travail vaudra pour 30% de la note finale. Vous serez évalués sur :
   - L'acquisition des connaissances : vos éléments de réponse devront démontrer votre bonne compréhension de la question et du sujet qui y est abordé.
   - La structure : vos éléments de réponses devront être bien formulés, suivant une structure claire et bien construite.

2. COMPTE RENDU CRITIQUE DU LIVRE DE JOCELYN SIOUI, MONONK JULES, PUBLIÉ EN 2020 PAR LES ÉDITIONS HANNENORAK:

a) Objectifs :
Cet exercice vitre à développer votre esprit d'analyse et de synthèse en lien avec une thématique autochtone.

b) Démarche :
Vous aurez jusqu'au 9 mars, minuit, pour lire l'ouvrage de Jocelyn Sioui et remettre votre compte rendu critique.
Le comte rendu critique devra comprendre :

- Une page de présentation
- Une introduction. On commence le compte rendu en présentant l'ouvrage, l'auteur et les objectifs (cadre et origine de l'ouvrage, public visé). Un paragraphe suffit habituellement pour cette introduction.
- Le compte rendu (1-2 pages). Il s'agit de faire une synthèse de l'ouvrage et de la pensée de l'auteur. Dans cette partie, il faut s'abstenir d'exposer ses propres opinions. Il s'agit plutôt d'exposer les idées principales et les idées secondaires. Chaque paragraphe de cette partie correspond normalement à une idée distincte. Vous pouvez utiliser des exemples tirés du livre pour développer votre argumentaire, tout en prenant bien soin d'utiliser les guillemets et d'inscrire le numéro de page lorsque vous citez.
- La critique (1 page). La troisième partie du compte rendu comprend la critique interne et externe de l'œuvre.
  La critique interne : critique de l'ouvrage lui-même. Vous pouvez vous interroger sur les faits qui sont présentés et pourquoi.
  La critique externe : critique de l'ouvrage en lien avec le contexte culturel et politique d'aujourd'hui (à quel besoin l'ouvrage répond-t-il, qu'est-ce qu'il apporte à notre compréhension de l'histoire des Autochtones, ou encore qu'est-ce qu'il nous manque pour bien comprendre cette histoire). Il est souvent plus clair et parfois plus facile de diviser la critique en deux sections distinctes, critique interne et externe, mais ce n'est pas obligatoire.
- L'appréciation générale (2-3 phrases). On termine par un court paragraphe faisant ressortir l'intérêt général de l'ouvrage, ses principaux mérites et ses principales faiblesses. Dans cette partie, il est important de souligner la pertinence d'avoir des ouvrages historiques écrits par des Autochtones.

Pour des directives supplémentaires sur la rédaction d'un compte rendu critique :
http://aix1.uottawa.ca/~fgingras/cybermetho/modules/compterendu.html
Pour un exemple de compte rendu critique : https://politique.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/43/I-Mod%C3%A8le-compte-rendu-critique-un-texte.pdf

c) Évaluation :
Ce travail se fera seul et vaudra pour 30% de la note finale.
Le compte rendu critique devra être soumis sur Moodle avant le 9 mars à minuit, sans quoi des points de retard seront déduits au résultat. Le compte rendu devra faire entre 3 et 4 pages maximum à interligne 1.5, Times New Roman 12. Vous serez évalués sur :

- Le format (vous perdrez des points si votre texte ne fait pas entre 3 et 4 pages, interligne 1.5, Times New Romance 12).
- Le fond. Vous serez évalués sur votre bonne compréhension de l'ouvrage, mais surtout, sur votre sens critique.
- La forme. Vous serez évalués sur le vocabulaire utilisé, sur l'enchaînement de vos phrases et des paragraphes. Un compte rendu critique doit aller à l'essentiel, tout en se lisant bien.

3. EXAMEN DE FIN DE SESSION:

a) Objectifs :
Cet exercice vise à vérifier le degré d'acquisition des connaissances sur l'histoire des Autochtones au Canada.

b) Démarche :
L'examen de fin de session se fera en classe lors de la séance du 21 avril. Vous recevrez quatre questions à développement qui seront élaborées à partir des thématiques abordées tout au long de la session (à partir du cours 2) et intègreront aussi des éléments des lectures obligatoires. L'examen sera d'une durée de trois heures et vous aurez droit à tout votre matériel en format papier.

c) Évaluation :
Cette évaluationl vaudra pour 40% de la note finale.
Vous serez évalués sur :

- L'acquisition des connaissances : vos éléments de réponse devront démontrer votre bonne compréhension de la question et du sujet qui y est abordé.
- La structure : vos éléments de réponses devront être bien formulés, suivant une structure claire et bien construite.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Examen de mi-session	**30**	**24 février**
Compte rendu critique	**30**	**9 mars**
Examen final	**40**	**21 avril**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	13 jan.	Présentation du cours et définitions (Autochtones, Premières Nations, Métis, Inuit, droits ancestraux et issus de traités, etc.)	Sera affiché sur Moodle
2	20 jan.	Transformations culturelles et traditions d'alliance à l'aube du XIXe siècle	Sera affiché sur Moodle
3	27 jan.	Le redécoupage des frontières et ses conséquences chez les Autochtones, 1763-1814	Sera affiché sur Moodle
4	3 fév.	Aperçu des changements socio-économiques chez les Autochtones au XIXe siècle et leurs conséquences	Sera affiché sur Moodle
5	10 fév.	Conséquences des changements socio-économiques chez les Autochtones au XIXe siècle	Sera affiché sur Moodle
6	17 fév.	La politique autochtone, 1815-1867	Sera affiché sur Moodle
7	24 fév.	Examen de mi-session	
8	3 mar.	Semaine de lecture	
9	10 mar.	La politique autochtone depuis 1867 : les traités numérotés et la Loi sur les Indiens (partie 1 – les réserves)	Sera affiché sur Moodle
10	17 mar.	La politique autochtone depuis 1867 : l'école chez les Autochtones	Sera affiché sur Moodle
11	24 mar.	Aperçu des changements socio-économiques chez les Autochtones au XXe siècle	Sera affiché sur Moodle

12	31 mar.	Les mouvements politiques autochtones au XXe siècle	Sera affiché sur Moodle
13	7 avril	Les tribunaux et les Autochtones, 1973 à aujourd'hui	Sera affiché sur Moodle
14	14 avril	Enjeux récents chez les Autochtones : - Changements climatiques et projets énergétiques - Autonomie gouvernementale - Relation avec les gouvernements	Sera affiché sur Moodle
15	21 avril.	**Examen final**	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

L'enseignant(e) s'attend à ce que les étudiant.e.s soient présents au cours, et si le cours a lieu en ligne, avec leur caméra ouverte de préférence. L'enseignant(e) s'attend à ce que les étudiants arrivent préparés au cours suivant le travail à faire pour chaque séance disponible sur Moodle.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

Les travaux devront être remis en format Word sur le portail Moodle, ou via un lieu de dépôt préalablement approuvé par l'enseignant(e). Un travail qui n'est pas remis selon les modalités exigées pourra être refusé par l'enseignant(e). Dans un tel cas, les pénalités pour les retards s'appliquent. De plus, un travail remis par l'étudiant alors que les autres étudiants du même cours ont reçu leur copie corrigée ou le solutionnaire de l'évaluation recevra la note de zéro.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis via Moodle. Les travaux et examens de fin de session peuvent être transmis par la poste. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

L'ouvrage de Jocelyn Sioui pour le compte rendu : SIOUI, Jocelyn, Mononk Jules, Éditions Hannenorak, Québec, 2020, Disponible à la Coop UQAM.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Ouvrages de référence

BROWN, George Williams, édit., *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval Sainte-Foy, 1966-… [Référence : F5051D5.1966].

DAMAS, David, édit., *Arctic,* Washington, Smithsonian Institution Press, 1984, Coll. « Handbook of North American Indians », v. 5, xvi, 829 p. [Centrale – Référence : E77H25.V5].

DUHAIME, Gérard, édit., *Le Nord : habitants et mutations,* Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval, 2001, Atlas historique du Québec, xi, 227 p. [Cartothèque et Centrale – Référence : F5578A85.V7.2001].

HARRIS, Richard C., Geoffrey J. Matthews et Louise Dechêne. édit., *Atlas historique du Canada*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1987-1990, 3 v. [Centrale - Référence et Cartothèque : G1116S1H5714.1987].

HELM, June édit., *Subarctic,* Washington, Smithsonian Institution Press, 1981, Coll. « Handbook of North American Indians », v. 6, xvi, 837 p. [Centrale – Référence : E77H25.V6].

HODGE, Frederick Webb, *Manuel des Indiens du Canada,* Ottawa, J. de L. Taché, 1915, 775 p. [Annexe – Publications gouvernementales : +CA1.R32-].

SUTTLES, Wayne édit., *Northwest Coast*, Washington, Smithsonian Institution, 1990, Coll. « Handbook of North American Indians », v. 7, xv, 777 p. [Centrale - Référence E77H25.V7].

TRIGGER, Bruce Graham, édit., *Northeast*, Washington, Smithsonian Institution Press, 1978, Coll. « Handbook of North American Indians », v. 15, xvi, 924 p. [Centrale - Référence E77H25.V15].

WASHBURN, Wilcomb E., édit., *History of Indian-White Relations*, Washington, Smithsonian Institution Press, 1988, Coll. « Handbook of North American Indians », v. 4, xiii, 838 p. [Centrale – Référence E77H25. V4].

Ouvrages généraux

ARCHIVES NATIONALES DU CANADA, *Peuples autochtones et archives : bref historique des relations entre autochtones et Européens au Canada*, Ottawa, Archives nationales du Canada, 1997, ii, 27 p. [Sciences juridiques - Publications gouvernementales : +CA1.SA2-252/1997F].

BEAULIEU, Alain, *Les Autochtones du Québec : des premières alliances aux revendications contemporaines*, Québec et Montréal, Musée de la civilisation et Fides, 1997, 183 p. [Arts - In-folio : E78Q3B38 Consultation seulement].

CHARLAND, Philippe et Sylvain Rivard, *Les Iroquoiens*, Québec, Cornac, 2015, 112 p. [Centrale – Monographies : E 99 I69 C43 .2015]

DICKASON, Olive Patricia, *Les Première Nations : depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*, Sillery, Septentrion, 1996, 511 p. [Centrale – Monographies : E78C2D5314].

GELINAS, Claude, *Les Autochtones dans le Québec post-confédéral 1867-1960*, Sillery, Septentrion, 2007, 280 p. [Centrale – Monographies : E78Q3G45.2007].

LEPAGE, Pierre, *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*, Québec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2009. [Éducation - Publications gouvernementales : +CA2QUA11D76L363F] http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1944392

MCMILLAN, Alan Daniel, *Native Peoples and Cultures of Canada: an Anthropological Overview*, Vancouver, Douglas & McIntyre, 1995, xii, 376 p. [Centrale – Monographies : E78C2M28].

MILLER, James Rodger, *Skyscrapers Hide the Heavens: a History of Indian-White Relations in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1989, xi, 329 p. [Centrale – Monographies : E78C2M55].

NICHOLS, Roger L., *Indians in the United States and Canada: a Comparative History*, Lincoln, University of Nebraska Press, 1998, xvii, 383 p. [Centrale. Réserve E77N56].

OBOMSAWIN, Nicole et Sylvain Rivard, *Les Algonquiens*, Québec, Cornac, 2012, 88 p. [Centrale – Monographies : E99A35O26.2012].

SAUVE, Louise, dir., *Peuples autochtones de l'Amérique du Nord : de la réduction à la coexistence*, Sainte-Foy, Québec, Télé-université, 1989, xvi, 524 p. [Centrale – Monographies et Sciences – Monographies : E78C2P46].

TRIGGER, Bruce Graham et Wilcomb E. Washburn, édit., *The Cambridge History of the Native Peoples of the Americas*, Cambridge (Angleterre), Cambridge University Press, 1996, 2 vol. [Centrale – Monographies : E77C25 V1P1].

Études spécialisées

BEDARD, Hélène, *Les Montagnais et la réserve des Betsiamites : 1850-1900*, Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, Edmond-de-Nevers, n° 7, 149 p. [Centrale - Publications gouvernementales : +CA2QU A11 R38 E34/7].

BERGER, Thomas, *La sombre épopée. Valeurs européennes et droits ancestraux en Amérique 1492-1992*, Montréal, Boréal, 1993, 234 p. [Centrale – Monographies : E98L3B3714].

BRISSON, Réal, *Oka par la caricature : deux visions distinctes d'une même crise*, Sillery, Septentrion, 2000, 311 p. [Centrale – Monographies : FC2925.9C75B75.2000].

CARDINAL, Harold, *La tragédie des Indiens du Canada*, Montréal, Éditions du Jour, 1970, 223 p. [Centrale – Monographies : E92C3514].

DAUGHERTY, Wayne et Dennis Madill, *L'administration indienne en vertu de la législation relative aux Indiens : 1868-1951*, Ottawa, Affaires indiennes et du Nord, 1983, 211 p. [Sciences juridiques — Monographies : KE7742D28.1983].

DELAGE, Denys et Jean-Pierre Sawaya, *Les traités des Sept-Feux avec les Britanniques : droits et pièges d'un héritage colonial au Québec*, Sillery, Septentrion, 2001, 291 p. [Centrale – Monographies : KE7709.D44.2001].

DUPUIS, Renée, *Quel Canada pour les Autochtones ? La fin de l'exclusion*, Montréal, Boréal, 2001, 175 p. [Centrale. Monographies - E92D858.2001].

DUPUIS, Renée, *Le statut juridique des peuples autochtones en droit canadien*, Scarborough, Ont., Carswell, 1999, xxii, 302 p. [Sciences juridiques – Monographies : KE7709D86].

DUPUIS, Renée, *Tribus, peuples et nations : les nouveaux enjeux des revendications autochtones au Canada*, Montréal, Boréal, 1997, 170 p. [Centrale – Monographies : E92D86].

DUPUIS, Renée, *La question indienne au Canada*, Montréal, Boréal, 1991, 123 p. : cartes [Centrale - Réserve E78C2D87].

FLANAGAN, Tom, *Premières nations ? Seconds regards*, Sillery, Septentrion, 2002, 306 p. [Centrale.Monographies - E92.F5314.2002].

FRANCIS, Daniel et Toby Elaine Morantz, *La traite des fourrures dans l'est de la Baie James, 1600-1870*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1984, 261 p. [Centrale – Monographies : HD9944C23 J35414].

FISHER, Robin, *Contact and Conflict: Indian-European Relations in British Columbia, 1774-1890,* Vancouver, University of British Columbia Press, 1978, 250 p. [Centrale – Monographies et Sciences juridiques - Monographies : E78B9F57].

GELINAS, Claude, *La gestion de l'étranger : les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie, 1760-1870*, Sillery, Septentrion, 2000, 378 p. [Centrale – Monographies : E99T33G35.2000].

GELINAS, Claude, *Entre l'assommoir et le godendart : les Atikamekw et la conquête du Moyen-Nord québécois, 1870-1940*, Sillery, Septentrion, 2003, 300 p. [Centrale – Monographies : E99T33.G345.2003].

GRAMMOND, Sébastien, *Les traités entre l'État canadien et les peuples autochtones*, Cowansville, Y. Blais, 1995, xxii, 226 p. [Sciences juridiques – Monographies : KE7709G72.1995].

GRAMMOND, Sébastien, *Aménager la coexistence : les peuples autochtones et le droit canadien*, Bruxelles, Bruylant ; Québec, Éditions Yvon Blais, 2003, xxxi, 439 p. [Sciences juridiques – Monographies KE7709.G718.2003].

GRANT, John Webster, *Moon of Wintertime: Missionaries and the Indians of Canada in Encounter since 1534*, Toronto, University of Toronto Press, 1984, viii, 315 p. [Centrale – Monographies : E78C2G72].

KOHL, Johann Georg, *Kitchi-Gami: Life Among The Lake Superior Ojibway*, St. Paul (Minnesota), Minnesota Historical Society Press, 1985, 480 p.

LAUGRAND, Frédéric, *Mourir et renaître : la réception du christianisme par les Inuit de l'Arctique de l'Est canadien (1890-1940)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, xxiii, 559 p. [Centrale – Monographies : E99E7.L38.2002].

MARTIJN, Charles A., dir., *Les Micmacs et la mer*. Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, 1986, 343 p. [Centrale – Monographies : E99M6M53].

MILLER, James R., édit., *Sweet Promises: A Reader on Indian-White Relations in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1991, xix, 468 p. [Centrale - Monographies : E78C2S855]

MORANTZ, Toby E., *The White Man's Gonna Getcha: the Colonial Challenge to the Crees in Quebec*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2002, xvi, 370 p. [Centrale – Monographies : E99C88.M67.2002].

MORISSET, Jean., *Les chiens s'entre-dévorent : indiens, blancs et métis dans le grand nord canadien*, Montréal, Nouvelle optique, 1977, 264 p. [Centrale – Monographies : E92M69.1977].

MORISSET, Jean., *Les chiens s'entre-dévorent : Indiens, Blancs et Métis dans le Grand Nord canadien*, Montréal, Mémoire d'encrier, 2009. [Centrale – Monographies : E92M69.2009]

MORSE, Bradford W., édit., *Aboriginal Peoples and the Law: Indian, Metis and Inuit Rights in Canada*, Ottawa, Carleton University Press, 1985, xlv, 800 p. [Sciences juridiques – Monographies : KE7709.5A26].

RATELLE, Maurice, *Contexte historique de la localisation des Attikameks et des Montagnais de 1760 à nos jours*, Québec, Ministère de l'énergie et des ressources, 1987, 3 v. [Sciences - Publications gouvernementales +CA2QU.E4 C69 C6534].

RAY, Arthur Joseph, *Indians in the Fur Trade: their Role as Trappers, Hunters, and Middlemen in the Lands Southwest of Hudson Bay, 1660-1870*, Toronto, University of Toronto Press, 1974, 249 pages [Centrale – Monographies : E78C2R35].

RICHARDSON, Boyce, édit., *Minuit moins cinq sur les réserves*, Montréal, Libre expression, 1992, 303 p. [Centrale – Monographies : E92D7814].

ROGERS, Edward S. et Donald B. Smith, édit., *Aboriginal Ontario: Historical Perspectives on the First Nations*, Toronto, Dundurn Press, 1994, xxviii, 448 p. [Centrale – Monographies : E78O5A26].

SAVARD, Remi et Jean-René Proulx, *Canada : derrière l'épopée, les Autochtones*. Montréal, L'Hexagone, 1982, 232 p. [Centrale – Monographies : E92S297.1982].

SAWAYA, Jean-Pierre, *La fédération des sept feux de la vallée du Saint-Laurent, XVII^e siècle au XX^e siècle.* Sillery, Septentrion, 1998, 217 p. [Centrale – Monographies : E78Q3S29].

SIMARD, Jean-Jacques, *La réduction. L'Autochtone inventé et les Amérindiens d'aujourd'hui*, Québec, Septentrion, 2003, 432 p. [Centrale – Réserve des professeurs].

SIOUI, Georges Emery, *Les Wendats : une civilisation méconnue*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1994, xvii, 369 p. [Centrale - Monographies : E99H9S56.1994].

TITLEY, Edward Brian, *A Narrow Vision: Duncan Campbell Scott and the Administration of Indian Affairs in Canada*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1986, viii, 245 p. [Sciences juridiques - Monographies - JL103I53T58].

TURGEON, Laurier, Denys Delâge et Réal Ouellet, édit, *Transferts culturels et métissages Amérique/Europe : XVI^e-XX^e siècle*. Paris, L'Harmattan, 1996, 580 p. [Centrale – Monographies : E91T72 1996].

UPTON, Leslie Francis Stokes, *Micmacs and Colonists: Indian-White relations in the Maritimes: 1713-1867*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1979, 243 p. [Centrale – Monographies : E99M6U5].

VAUGEOIS, Denis, *Les Hurons de Lorette*, Sillery, Septentrion, 1996, 346 p. [Centrale – Monographies : E99H9H87].

VINCENT, Sylvie et Bernard Arcand, *L'image de l'Amérindien dans les manuels scolaires du Québec ou comment les Québécois ne sont pas des Sauvages*, Lasalle (Qc), Hurtubise HMH, 1979, 334 p. [Centrale – Monographies : E78Q3V55].

WEAVER, Sally Mae, *Making Canadian Indian Policy: the Hidden Agenda, 1968-70*, Toronto, University of Toronto Press, 1981, xv, 236 p. [Centrale – Monographies : E92W4].

Rapports gouvernementaux

CAIRNS, H. A. C. et H. B. Hawthorn, édit., *Étude sur les Indiens contemporains du Canada : rapport sur les besoins et mesures d'ordre économique, politique et éducatif*, Ottawa, Direction générale des affaires indiennes, 1967, 2 vol. [Livres rares : E78C2E89. V1 ; Sciences juridiques – Monographies : E78C2E89.V1 E78C2E89.V1 EX.2].

Ce rapport est disponible en ligne, à l'adresse suivante : https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1291832488245/1291832647702

CANADA, COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES, *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, Ottawa, Commission royale sur les peuples autochtones, 1996, 5 volumes [Sciences juridiques - Publications gouvernementales : CA1.Z1-1991/1].

Ce rapport est disponible en ligne, à l'adresse suivante : http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1307458586498/1307458751962

Les revues

Recherches amérindiennes au Québec [Centrale – Périodiques : E78Q3A1R43]

Études Inuit/Inuit studies [Centrale – Périodiques : E99E7A1E7]

Adresses Internet

Information sur les traités historiques • Affaires indiennes et du Nord Canada
http://www.ainc-inac.gc.ca/al/hts/index-fra.asp

Ce site contient plusieurs informations sur les traités conclus avec les nations autochtones du Canada. On y trouve des cartes, des références bibliographiques, des rapports de recherche, des photos et des liens utiles vers d'autres sites.

Rapports annuels des Affaires indiennes, 1864-1990 • Bibliothèque nationale du Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada
http://www.collectionscanada.gc.ca/base-de-donnees/affairesindiennes/index-f.html

Ce site, qui regroupe les rapports annuels des Affaires indiennes entre 1864 et 1990, permet de faire des recherches à partir de mots clés.

National Aboriginal Document Database
http://epe.lac-bac.gc.ca/100/205/301/ic/cdc/aboriginaldocs/m-stat.htm
Ce site regroupe différents traités, jugements de la cour et lois concernant les Autochtones du Canada.

Recherches amérindiennes au Québec
http://www.recherches-amerindiennes.qc.ca/liens.html
Ce site regroupe plusieurs liens utiles concernant les Autochtones, tels que les communautés, index, répertoires, associations, organismes, revues, périodiques, bases de données, musées et expositions en rapport avec les Autochtones.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026)** **:**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	
85 % - 87 %	A	4,0	Excellent
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	
75 % - 77 %	B	3,0	Très bien
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	
65 % - 67 %	C	2,0	Bien
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel :** Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : Commentaires**,** allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme :** Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES *(pour les étudiant.e.s en enseignement)*

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;	Maîtrise	
- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.	Maîtrise	



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.